

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 MAI 2009

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 6^{ième} jour de mai 2009. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais. Est absent Monsieur le conseiller Gilles Gaudreault.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la séance ouverte.

2009-05-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2009 tel que modifié.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Avis de motion pour un règlement décrétant les travaux relatifs au prolongement du chemin Tremblay pour un développement domiciliaire, les travaux d'infrastructures ainsi qu'un emprunt à long terme.
6. Remise du certificat de bénévole à Madame Louise Jean.
7. Adoption du rapport financier de 2008.
8. Résolution d'appui pour « Communautés rurales branchées ».
9. Résolutions pour le développement domiciliaire :
 - Embauche de Monsieur Carl Henry pour la surveillance des travaux chemin Tremblay conditionnel à ce que les travaux s'effectuent.
 - Mandat à Dessau pour effectuer l'appel d'offre des travaux relatif au prolongement du chemin Tremblay.
 - Demande de projet pilote pour le développement domiciliaire.
10. Contribution financière à l'APELN pour une étude de caractérisation des sédiments d'un montant de 3 500\$.
11. Soumissions reçues pour l'aménagement de la Base de plein air du lac Nairne, octroi du contrat et mandat des signataires.
12. Entériner la demande de subvention dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Charlevoix--Est pour la Base de plein air du lac Nairne.

13. Transfert de fonds supplémentaires au comité de gestion de la Base de plein air au montant de 5 000\$.
14. Entériner l'achat d'une table de 8 personnes pour le souper des 25 ans du Club Optimiste.
15. Garderie à l'école Beau-Soleil.
16. Mandat pour la rampe de mise à l'eau à la base de plein air du lac Nairne.
17. Adhésion au programme d'aide financière SIMB@ pour la bibliothèque municipale.
18. Correspondance.
19. Divers :
 - a)
 - b)
 - c)
20. Période de questions.
21. Levée de la séance.

2009-05-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2009 tel que modifié.

2009-05-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Rémy Bellay, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer incluant les salaires du mois d'avril 2009, au montant de quarante-quatre mille cent cinq dollars et soixante-dix cents (44 105.70\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont acceptés et payés.

2009-05-04

5. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Rémy Belley donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté relatif au prolongement du chemin Tremblay pour un développement domiciliaire. Les travaux d'infrastructures (voirie municipale, aqueduc, égout sanitaire et pluvial, pavage, chaîne de trottoirs, éclairage, etc...) ainsi qu'un emprunt à long terme. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante à chacun des membres du Conseil présents et sera acheminée, immédiatement après la séance, à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

ATTENDU qu'un certificat a été remis à Madame Louissette Jean pour ses 15 années de bénévolat à la bibliothèque municipale.

2009-05-05

7. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2008.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier de 2008, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, est adopté tel que rédigé.

2009-05-06

8. COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES

ATTENDU QUE pour des motifs sociaux et économiques, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est préoccupée par l'importance que tous les secteurs de la municipalité puissent être desservis par des services d'Internet à haute vitesse;

ATTENDU QUE la SADC de Charlevoix a réalisé une étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet haute vitesse et qu'il y a lieu de compléter cette étude pour s'assurer d'avoir une bonne connaissance de la problématique;

ATTENDU QUE l'objectif de la SADC de Charlevoix est de réaliser ensuite une étude de faisabilité technique et financière pour identifier les technologies appropriées et évaluer les coûts de déploiement;

ATTENDU QUE cette étude de faisabilité pourrait être financée en partie dans le cadre du Programme Communautés rurales branchées qui a été annoncé dernièrement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation du territoire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs collabore avec la SADC de Charlevoix pour compléter l'étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet à haute vitesse;

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appuie la SADC concernant le projet visant à étendre Internet à haute vitesse sur les territoires des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré.

2009-05-07

9. EMBAUCHE DE MONSIEUR CARL HENRY.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a besoin d'un surveillant pour les travaux de prolongement du chemin Tremblay;

ATTENDU que Monsieur Carl Henry a déjà effectué la surveillance lors des travaux d'aqueduc de 2007 et 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Monsieur Carl Henry pour la surveillance des travaux de prolongement du chemin Tremblay et ce, aux conditions suivantes :

- 55\$ de l'heure incluant les frais de déplacement et les bénéfices marginaux;
- 45heures/semaines temps simple et les heures additionnelles à temps et demi.

2009-05-08

MANDAT À DESSAU POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN TREMBLAY.

ATTENDU que Dessau inc. a déposé une offre de service pour l'appel d'offres des travaux relatifs au prolongement du chemin Tremblay;

ATTENDU que Dessau inc. effectue les plans et devis pour ce prolongement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service reçue de Dessau inc, pour l'appel d'offres des travaux relatifs au prolongement du chemin Tremblay et ce, pour un montant de 2 500\$ plus les taxes applicables.

2009-05-09

DEMANDE D'UN PROJET PILOTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE.

ATTENDU que la tarification des services d'aqueduc et d'égout dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est très élevée en raison du faible nombre d'abonnés (150) à ces réseaux;

ATTENDU que de tels tarifs incitent les jeunes familles à s'établir à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU que les mesures prises par la municipalité comme l'agrandissement du périmètre urbain, l'imposition des tarifs d'aqueduc et d'égout aux terrains vacants;

ATTENDU le raccordement au réseau d'aqueduc de 32 résidences dans le cadre de la mise à niveau du système d'alimentation en eau potable;

ATTENDU à l'imputation de 20% de l'emprunt nécessaire à la mise à niveau du système d'alimentation en eau potable réalisée en 2008 à l'ensemble des propriétaires plutôt qu'aux seuls usagers du service;

ATTENDU que ces mesures ne suffisent pas à alléger le fardeau fiscal des résidents situés dans le périmètre urbain;

ATTENDU que ce fardeau limite le développement de la municipalité et la prestation de services aux citoyens;

ATTENDU que sans revenu supplémentaire, la municipalité est condamnée à s'appauvrir et à s'appuyer de plus en plus sur les transferts provenant du Gouvernement du Québec pour maintenir un minimum de services à la population;

ATTENDU que la municipalité s'est constituée une réserve foncière visant à développer un quartier résidentiel de 22 résidences afin de répartir sur un plus grand nombre de contribuables les coûts de service d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que la municipalité ne dispose pas des sommes nécessaires au développement du quartier résidentiel;

ATTENDU qu'aucun programme ne répond aux problématiques induites par le nombre restreint de contribuables dans le périmètre urbanisé;

ATTENDU que la MRC de Charlevoix-Est a été identifiée par le MAMROT comme MRC dévitalisée et que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est sensible à la dévitalisation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à la Ministre des Affaires municipales de mettre sur pied un projet pilote visant à établir une aide au développement résidentiel pour Saint-Aimé-des-Lacs.

QUE le ministère établisse des scénarios d'allègement fiscal et effectue un suivi des résultats d'un tel projet de même que des répercussions sur la santé financière de la municipalité.

2009-05-10

10. CONTRIBUTION FINANCIERE À L'APELN.

Il est proposé par Monsieur Cajetan Guay, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs contribue pour un montant de 3 500\$ à l'étude de caractérisation des sédiments effectuée par l'APELN au lac Nairne.

2009-05-11

11. OCTROI DU CONTRAT ET MANDAT DE SIGNATURE POUR LES SOUMISSIONS REÇUES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

ATTENDU que la municipalité a reçu des soumissions pour l'aménagement d'une base de plein-air du lac Nairne;

ATTENDU que la municipalité désire entériner l'octroi de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémy Belley, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat relatif à l'aménagement de la base de plein air du lac Nairne à Daniel Arbour & Associés pour un montant de 41 989.50\$ taxes incluses et de mandater Monsieur Bernard Maltais, maire et/ou Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à ce contrat.

2009-05-12

12. ENTÉRINER LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité de conseillers présents d'entériner la demande de subvention présentée dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Charlevoix-Est relative à la mise à niveau de la Base de plein air du lac Nairne. Que Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est mandaté à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, tous les documents relatifs à cette demande.

2009-05-13

13. TRANSFERT DE FONDS SUPPLÉMENTAIRE À COMITÉ DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

Sur proposition de Monsieur Rémy Belley, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs effectue une avance de fonds supplémentaire au comité de gestion de la Base de plein air du lac Nairne d'un montant de 5 000\$ pour 2009.

2009-05-14

14. ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE TABLE DE 8 PERSONNES POUR LE SOUPER DES 25 ANS DU CLUB OPTIMISTE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil entérine l'achat d'une table de 8 personnes pour le souper des 25 ans du Club Optimiste au montant de 500\$.

2009-05-15

15. ENGAGEMENT DE SOUTIEN DE LA GARDERIE DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.

ATTENDU que plusieurs parents des élèves fréquentant l'école Beau-Soleil ont demandé à la direction de l'école d'offrir les services d'une garderie scolaire;

ATTENDU que selon les normes de la commission scolaire, le nombre d'élèves désirant actuellement s'inscrire n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une garderie et que le nombre requis est de 10 élèves;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a inscrit dans ses priorités le maintien de l'école Beau-Soleil et la fréquentation de celle-ci par les élèves de parents résidant à Saint-Aimé-des-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la

municipalité d'engage a payer la différence des coûts générés par l'exploitation d'une garderie scolaire entre les inscriptions à cette garderie et le minimum requis par la commission scolaire pour l'ouverture et l'exploitation d'une garderie à l'école Beau-Soleil. La municipalité demande à la direction de l'école d'effectuer le plus tôt possible un recensement des élèves dont les parents souhaitent inscrire leurs enfants à cette garderie. Que Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est mandatée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, tous les documents relatifs à cette garderie.

2009-05-16

16. MANDAT POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU.

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement numéro 268 relatif à la rampe de mise à l'eau et à la station de lavage à bateau situées à la Base de plein air du lac Nairne;

ATTENDU que le Conseil désire mandater une ou des personnes pour l'application de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Cajetan Guay, appuyé par Monsieur Maurice Chmberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Madame Louise Martel Tanguay et/ou les employés de la base de plein air du lac Nairne pour l'application du règlement numéro 268 relatif à la rampe de mise à l'eau et à la station de lavage situées à la base de plein air du lac Nairne.

2009-05-17

17. ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SIMB@

CONSIDÉRANT que la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources ;

CONSIDÉRANT que le REGROUPEMENT DES CRSBP DU QUÉBEC a été mandaté par le MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE pour déployer le programme Simb@ (Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée) sur le territoire québécois

Il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP DE LA CAPITALE –NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC. pour automatiser les opérations de la bibliothèque municipale;

DE mandater le CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC. pour l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires à l'automatisation des opérations de la bibliothèque municipale, selon la configuration choisie par la municipalité et sur le serveur du RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.;

DE mandater le CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC. pour procéder à l'implantation du système informatique, en collaboration avec le personnel de la municipalité et de la bibliothèque municipale;

DE recevoir une subvention du programme Simb@ représentant 50% des coûts admissibles;

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière (à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.

2005-05-18

21. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h40.

MAIRE

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE**

En signant le procès-verbal du 6 mai 2009, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.